

RCS : VIENNE  
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01183  
Numéro SIREN : 842 076 382  
Nom ou dénomination : 2A DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/013029

 **SAGEC FOREZ**

**SAS 2A DEVELOPPEMENT**

**4 Rue DE LA LHUIE**

**38390 MONTALIEU VERCIEU**

**COMPTES ANNUELS**

**ET ETATS FISCAUX**

**EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

# ***ETATS FISCAUX***

Désignation de l'entreprise **SAS 2A DEVELOPPEMENT** 4 Rue DE LA LHUIE **SwissLife** Néant

Adresse de l'entreprise **38390 MONTALIEU VERCIEU**

SIRET **8 4 2 0 7 6 3 8 2 0 0 0 1 4**

Durée de l'exercice en nombre de mois \* **12** Durée de l'exercice précédent \* **12**

				Exercice N clos le <b>31122022</b>	Exercice N-1 clos le <b>31122021</b>
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	857	1 775
	Immobilisations financières* (1)	040	042	3 000	3 000
	<b>Total I (5)</b>	044	048	<b>3 857</b>	<b>4 775</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062		
	Marchandises *	064	066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	072	074	20 711	28 848
		080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086	3 808	13 878
	Disponibilités	092	094		4 815
	Charges constatées d'avance *	096	098	24 520	47 540
	<b>Total II</b>	110	112	<b>28 376</b>	<b>52 315</b>
<b>Total général (I + II)</b>			<b>4 845</b>	<b>52 315</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>131</b> )	132			
	Report à nouveau	134		11 241	16 811
	Résultat de l'exercice	136		7 999	(5 570)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	<b>Total I</b>	142		<b>20 240</b>	<b>12 241</b>
Provisions pour risques et charges	154				
<b>Total II</b>	154				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 596	1 536
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <b>169</b> )	172	6 111	6 540	38 539
	Produits constatés d'avance	174			
<b>Total III</b>	176		<b>8 136</b>	<b>40 075</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>28 376</b>	<b>52 315</b>	
<b>REVOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	7 300	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184



# COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)



SwissLife Néant

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise: **SAS 2A DEVELOPPEMENT**

Exercice N clos le **31122022** Exercice N-1 clos le **31122021**

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	165 000	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215	214		
		217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230		302	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	165 000	302

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	143 478		
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	8 221	4 014	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	337	244	601	343
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252			
	Dotations aux amortissements *		254	919	1 493	
	Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	153 218	5 850	

## I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290		192	
	Charges financières (V)		294	3 354	215	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	429		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	7 999	(5 570)

## B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	429	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

## Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		
	ZFA NG (44. quatuordecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	8 428	354				
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... 5.570 ..... dont imputés sur le résultat :			360	5 570



3

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406		
	Autres	410		412		414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426		
	Constructions	430		432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456		
	Matériel de transport	460		462		464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		5 701	472		474	476	5 701
Immobilisations financières		480		3 000	482	484	486	3 000	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>8 701</b>	<b>492</b>	<b>494</b>	<b>496</b>	<b>8 701</b>	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		3 926	562	919	564	566	4 845
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>3 926</b>	<b>572</b>	<b>919</b>	<b>574</b>	<b>4 845</b>	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579	Régularisations	590	583	594	595	
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 2A DEVELOPPEMENT**Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	5 570		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis			
Déficits imputés						983	5 570		
Déficits reportables						984			
Déficits de l'exercice						860			
Total des déficits restant à reporter						870			
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 931
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**


DGFiP N° 2033-E 2023

SwissLife

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)Néant  \*Désignation de l'entreprise : **SAS 2A DEVELOPPEMENT**Exercice ouvert le : **01012022** et clos le : **31122022** Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE****I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>

**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>

**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>

**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137
-----------------------------	------------------------------------	-----

**V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117
--	-----

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE **3|1|2|2|0|2|2|**

N° SIRET **8|4|2|0|7|6|3|8|2|0|0|0|1|4|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2A DEVELOPPEMENT**

ADRESSE ( voie ) **4 Rue DE LA LHUIE**

CODE POSTAL **38390**

VILLE **MONTALIEU VERCIEU**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<b>901</b>	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>902</b>	2
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<b>903</b>	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>904</b>	98

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique **SCI** Dénomination **2A INVEST**  
 N° SIREN ( si société établie en France ) **824939946** % de détention **2,00** Nb de parts ou actions **2**  
 Adresse : N° **4** Voie **RUE DE LA LHUIE**  
 Code postal **38390** Commune **MONTALIEU VERCIEU** Pays **FRANCE**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN ( si société établie en France )  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN ( si société établie en France )  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN ( si société établie en France )  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **M** Nom patronymique **CATHALA** Prénom(s) **AXEL**  
 Nom marital  % de détention **49,00** Nb de parts ou actions **49**  
 Naissance : Date **10061986** N° département **69** Commune **VENISSIEUX** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **4** Voie **RUE DE LA LHUIE**  
 Code postal **38390** Commune **MONTALIEU VERCIEU** Pays **FRANCE**

Titre (2) **M** Nom patronymique **PINEAU** Prénom(s) **ANTOINE**  
 Nom marital  % de détention **49,00** Nb de parts ou actions **49**  
 Naissance : Date **29011990** N° département **69** Commune **TASSIN LA DEMIN LUNE** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **45** Voie **RUE BARBIER**  
 Code postal **69006** Commune **LYON** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.



7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 84207638200014

DENOMINATION DE L'ENT REPRISE SAS 2A DEVELOPPEMENT

ADRESSE ( voie ) 4 Rue DE LA LHUIE

CODE POSTAL 38390 VILLE MONTALIEU VERCIEU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENT REPRISE 905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

NEANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT





SwissLife

## Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit  
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
<b>SAS 2A DEVELOPPEMENT</b>	<b>84207638200014</b>	<b>4110A</b>
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
<b>4 Rue DE LA LHUIE</b>		
<b>38390 MONTALIEU VERCIEU</b>		

### I. Résultats de l'exercice

#### A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	8 428
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	5 570

#### B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

### II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	2 858
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
<b>Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065</b>		<b>2 858</b>

### III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

### IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

**Taux réduit d'IS**  
**(Article 219 - I - f du CGI)**



<b>Identification de la société</b>		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
<b>SAS 2A DEVELOPPEMENT</b>	<b>84207638200014</b>	<b>4110A</b>
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
<b>4 Rue DE LA LHUIE</b>  <b>38390 MONTALIEU VERCIEU</b>		

Le soussigné

- Nom et prénom : M CATHALA AXEL
- Qualité : PRESIDENT

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le :  
les dispositions de l'article 219-I-f du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit et s'engage en conséquence  
à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f du I de l'article 219.

Fait à : MONTALIEU  
Le : 10052023

Signature du déclarant

Direction Générale des Finances Publiques

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration **SIE BOURGOIN JALLIEU  
22 PLACE CHARLIE CHAPLIN  
CS 72011  
38307 BOURGOIN JALLIEU** Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
**SAS 2A DEVELOPPEMENT  
4 Rue DE LA LHUIE**  
 Identification du destinataire **38390 MONTALIEU VERCIEU**  
 Insp. IFU N° dossier N° Siret **84207638200014**

**B ACTIVITÉ**  
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**PROMOTION IMMOBILIERE**  
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	<b>0</b>	Bénéfice imposable au taux de 15 %	<b>2 858</b>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quindecies	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b> (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%			
Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>						

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
- 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**  
 Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
  - 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
  - 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **CADOR DORAC**

ECF  Désignation du prestataire

**OGA/MGA**  Viseur conventionné   
 Nom, adresse, téléphone : **SAGEC-FOREZ 19 RUE BARTHELEMY VILLEMAGNE 0477363840**  
 - Professionnel de l'expertise comptable : **42340 VEAUCHE**  
 - Conseil :  
 - CGA/O MGA ou viseur conventionné :  
 N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant  
**M CATHALA AXEL** **PRESIDENT**

**A MONTALIEU** le **10052023**

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 76-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique et libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès, de rectification, de mise à jour, de suppression, de suspension de votre savoir des données.

FR232530\_03QEZD - Mod. 3156 - 03.2023







## SAS 2A DEVELOPPEMENT

Au capital de 1000€

Siège social : 4 rue de la Lhuie 38390 Montalieu-Vercieu

RCS 84207638200014

### Assemblée générale du 30/09/2023

A Montalieu-Vercieu

Le 30/09/2023

A 18h00

Axel CATHALA Président de la SAS 2A DEVELOPPEMENT, a présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire au 4 rue de la Lhuie 38390 Montalieu-Vercieu siège social de la société.

Antoine PINEAU et Axel CATHALA, les deux associés de l'entreprise SASs 2A Développement, sont présents. L'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat

#### Première résolution : approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et se soldant par un bénéfice 7999 euros.

Cette résolution est adoptée par 2 votes sur 2 soit 100% des associés.

#### Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7999€ de la manière suivante :

- Report à nouveau
- Cette résolution est adoptée par 2 votes sur 2 soit 100% des associés.

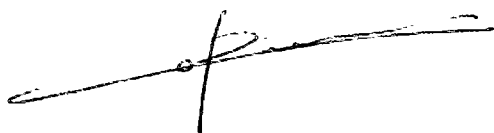
Troisième résolution : approbation des comptes annuels

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Axel CATHALA pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Le Président

Antoine Pineau associé



Axel CATHALA associé et Président

